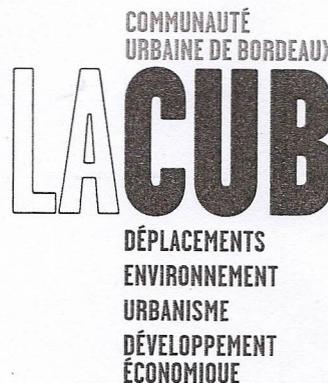


Bordeaux, le 22 FEV. 2012

Monsieur Jean-Jacques BENOIT
Maire de Pessac
hôtel de ville
39 place de la 5ème République
33604 Pessac Cedex



le président

objet : Gestion des découvertes fortuites sur le territoire communautaire
nos références : PAG/JC/2012/05

Monsieur le Maire et cher collègue,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre lettre du 25 janvier dernier contenant des remarques judicieuses sur la gestion des découvertes fortuites faites sur le territoire communautaire.

Pour votre information, le service d'Archéologie préventive de la Communauté Urbaine de Bordeaux devrait être opérationnel durant la première partie de l'année 2013 après obtention, auprès des services de l'État, des agréments qui sont nécessaires (diagnostic et fouilles) à son fonctionnement.

Je vous précise aussi que le principe de la « découverte fortuite » est parfaitement encadré par la loi et que toute personne dans cette situation est tenue d'en informer les services de l'État.

Par ailleurs, je suis tout à fait favorable à la participation de la Communauté Urbaine, si devait se créer un réseau de correspondants, ce qui nous permettrait d'être informés sans délai de découvertes particulières.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire et cher collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

V. Feltesse

Vincent Feltesse
Président